



Discipline Concours Complet

Concept d'indemnisation pour la participation aux championnats internationaux (CE / CM / JO) des catégories Elite / Y / J / P ainsi qu'aux CCIO officiels par équipe

1. Définitions

Championnats internationaux : cf. la FEI

CCIO : désignés par Swiss Equestrian et officiellement engagés en tant qu'équipe (2024 : CCIO Avenches, CCIO Aix-la-Chapelle et CCIO Boekelo)

2. Voyage des cavalières et cavaliers

Les cavalières et cavaliers organisent et financent en principe eux-mêmes leurs déplacements lors de manifestations. Les moyens de transport peuvent être choisis librement.

3. Logement des cavalières et cavaliers

CCIO: Les cavalières et cavaliers organisent et financent en principe eux-mêmes leur logement. Le cas échéant, les logements peuvent être organisés par Swiss Equestrian, la ou le chef de d'équipe/ responsable du cadre en décidera.

Championnats internationaux : Le logement des cavalières et cavaliers est organisé et payé par Swiss Equestrian.

4. Transport des chevaux

Les cavalières et cavaliers organisent en principe eux-mêmes les déplacements de leurs chevaux pour les compétitions.

Championnats internationaux : Swiss Equestrian paie, selon le budget approuvé, **CHF 0.70 par cheval aller-retour** pour le transport des chevaux. La distance est calculée et arrondie par Swiss Equestrian à partir de l'écurie de domicile.

Pour d'autres voyages, Swiss Equestrian peut organiser un transport en commun.

Si l'utilisation d'un ferry est obligatoire, les coûts sont pris en charge par Swiss Equestrian.

5. Carnet ATA

Les coûts des carnets ATA sont à la charge des cavalières et cavaliers.

6. Formalités douanières

Si, lors du passage à la frontière, la présence d'un agent de douanes ou d'un vétérinaire est requise, les coûts inhérents sont à la charge des cavalières et cavaliers.



7. Contrôles sanguins / vaccins

Les coûts éventuels pour les contrôles sanguins ou les vaccins sont à la charge des cavalières et cavaliers.

8. Vétérinaire

Si Swiss Equestrian envoie un e vétérinaire d'équipe officiel·le au concours, Swiss Equestrian prend en charge les frais de traitement pendant ce concours. Les frais de médicaments sont toutefois à la charge des cavalières et cavaliers. Les traitements vétérinaires avant et après la manifestation sont à la charge des cavalières et cavaliers.

Pour d'autres voyages avec arrêt intermédiaire, Swiss Equestrian prend également en charge les frais d'accompagnement du transport par un e vétérinaire.

9. Maréchal-ferrant

Le ferrage avant, pendant et après les compétitions est aux frais des cavalières et cavaliers.

10. Logements intermédiaires

Si des logements intermédiaires doivent être organisés, les frais de logement sont pris en charge par Swiss Equestrian.

11. FEI Equine Anti-Doping Controlled Medication Program (EADCMP)

Les EADCMP de la FEI pour les délégations officielles (équipe) sont pris en charge par Swiss Equestrian.

12. Finances d'engagement et de départ

Les finances d'engagement et de départ pour les cavalières et cavaliers d'équipe désignés lors de CCIO, resp. pour toutes les cavalières et tous les cavaliers lors des championnats internationaux, sont prises en charge par Swiss Equestrian.

13. Prix en espèces

Les prix en espèces appartiennent aux cavalières et cavaliers. Les éventuelles déductions pour les impôts et autres sont à la charge des cavalières et cavaliers et sont généralement déduites directement.

14. Assurances

Swiss Equestrian ne conclut aucune assurance pour les chevaux. Les cavalières et cavaliers, la ou le propriétaire de chevaux sont responsables de l'assurance de leurs chevaux.